

Les enseignants s'adressent aux parents d'élèves :

8 raisons pour refuser ensemble le projet du ministre sur les rythmes scolaires

Le ministre de l'Education nationale entend adopter prochainement un projet de loi dit « de refondation de l'école », complété par un décret modifiant les rythmes scolaires. Ces deux projets, s'ils aboutissaient, bouleverseraient profondément l'école publique et auraient de graves conséquences sur les élèves. Nous souhaitons ici vous alerter sur trois des mesures que nous contestons : le projet éducatif territorial (PET) obligatoire (prévu par la loi), les activités pédagogiques complémentaires sur lesquelles devraient intervenir les enseignants dans le cadre du PET, sous la tutelle des collectivités territoriales, et l'instauration de la semaine de 5 jours, avec école le mercredi matin (prévu par le décret).

1 Les rythmes des enfants ne seraient en rien respectés, bien au contraire !

Les élèves arriveraient (sauf exception) aussi tôt à l'école et en repartiraient au moins aussi tard (le ministre s'y est engagé). Le temps de classe ne pouvant dépasser 5h30, ils verront augmenter le temps d'interclasse du midi ou le temps d'activité pédagogique complémentaire (?) avant la sortie des classes, selon les décisions prises par tel ou tel projet éducatif territorial. Qui peut prétendre que ces temps (dont on peut craindre qu'ils soient organisés dans les pires conditions, voir points suivants) ne sont pas générateurs de fatigue et de stress ?

Mais, en plus, tous devront maintenant venir en classe le mercredi matin ! Où est l'amélioration pour les élèves ? Des générations d'élèves ont bénéficié de cette coupure de la semaine mais à présent on améliorerait leurs rythmes en instaurant la semaine continue ! Aucun élève ne pourra plus vaquer le mercredi matin mais beaucoup devront reporter sur l'après-midi les activités personnelles du mercredi matin.

3 Des inégalités considérables

Entre quelques rares collectivités "riches" qui seront en mesure d'organiser des activités attractives avec des personnels formés, et la masse des communes "ordinaires" qui ne pourront mettre en place qu'une simple garderie dans une salle quelconque, l'inégalité de traitement des élèves deviendrait la règle.

Pour la plupart des élèves vivant dans des communes déjà écrasées par de nombreuses charges, l'"amélioration des rythmes biologiques" va se traduire en fait par des interclasses "à rallonge" encadrés à minima, sans moyens ni locaux suffisants, par des personnels précaires.

L'AMF (Association des Maires de France) demande déjà que les normes d'encadrement soient revues à la baisse, c'est-à-dire que moins de personnel prenne en charge un plus grand nombre d'élèves !

Par ailleurs certaines communes envisagent de proposer des activités payantes.

2 Des activités à la charge des familles !

Toutes les mairies qui se sont lancées dans une évaluation financière de cette contre-réforme prévoient des coûts considérables : personnels supplémentaires, intervenants divers, transports ... Certaines mairies estiment ce coût à 150€ par élève, à comparer aux 50€ que prévoit de verser l'Etat (la première année seulement) ! Ce sont les contribuables, et les parents d'élèves en particulier, qui seront mis à contribution.

La mairie de Lyon, très engagée dans cette contre-réforme, a ainsi déclaré qu'une fois les aides diverses récoltées, « 900 000 euros seront à partager entre la ville et les parents » !

L'Association des Maires de France indique dans un communiqué du 11 janvier qu'il ne faudrait pas laisser penser « qu'il y a obligation d'accueillir tous les élèves jusqu'à 16h30 alors que ce temps périscolaire est en droit facultatif ». Or c'est l'obligation de fréquentation qui entraîne la gratuité. L'AMF, face aux difficultés de financement prévisible par les communes veut donc garder la possibilité de laisser les enfants aux parents dès 15h30 et de les mettre à contribution pour les activités organisées jusqu'à 16h30.

4 À terme, une mise en danger des écoles communales

Confrontées aux charges supplémentaires considérables induites par la territorialisation (dont les rythmes scolaires ne sont que le prélude), de très nombreuses communes, ne pouvant faire face, seront poussées à abandonner leur compétence scolaire et leur école elle-même à la communauté de communes, ou d'agglomération...

5 Ce qui pèse sur les conditions d'enseignement des élèves (et donc sur leurs rythmes) n'est pas résolu et est même aggravé...

Les classes surchargées, conséquences de la suppression de 100 000 postes dans l'Education nationale depuis 10 ans, sont ignorées... Seulement 14 postes prévus pour la rentrée 2013 pour le 1er degré en Indre-et-Loire, malgré la hausse des effectifs et les suppressions massives des dernières années...

Le droit à l'aide spécialisée pour les élèves en difficulté scolaire est nié par l'insuffisance du nombre de postes RASED (Réseaux d'aides aux élèves en difficulté)...

Le droit des élèves handicapés à une structure spécialisée ou médicalisée est bafoué : dans notre département plus de 100 élèves sont ainsi privés des soins qui leur sont nécessaires et n'ont pas de place en IME* alors qu'ils bénéficient pour cela d'une orientation de la MDPH*. Des élèves ne peuvent être suivis par les SESSAD (structures qui fournissent une aide spécialisée) et sont placés en liste d'attente pendant une ou plusieurs années...

Le gouvernement vient de promulguer un décret qui va réduire à peau chagrin la présence des AVS au côté des enfants handicapés présents dans les classes...

La véritable formation professionnelle des maîtres, nécessaire, n'est en rien rétablie. [...]

... et l'on voudrait nous faire croire que ce sont les rythmes scolaires qui sont à l'origine des difficultés des élèves !

* IME : Institut Médico-Educatif

*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

8 Des écoles lieux d'affrontement d'intérêts locaux contradictoires

Chaque territoire étant sommé de définir son propre projet éducatif territorial, l'école deviendrait rapidement l'enjeu d'intérêts locaux étrangers aux besoins des élèves.

Les enseignants et leurs élèves verraient leurs horaires, leur travail, soumis aux fluctuations des majorités locales.

6 Un projet dont les vraies raisons sont totalement étrangères à l'intérêt des élèves

Le gouvernement, au nom de la réduction des déficits, engage un transfert de ses compétences et de ses responsabilités sur les collectivités territoriales. Celles-ci devront en assumer les conséquences financières. L'Education nationale et ses personnels se verraient ainsi peu à peu territorialisés mettant en danger les principes républicains d'égalité de tous les élèves face à l'instruction. Les projets éducatifs de territoires, les formations et qualifications locales mettraient en péril tout l'édifice social (Code du travail, statuts nationaux...) adossé au service public et aux diplômes nationaux...

7 Les conditions de travail des enseignants sont totalement ignorées.

Les enseignants, eux aussi, ont toujours bénéficié de la coupure du mercredi. Cette rupture dans la semaine leur permet, tout en les libérant de la pression de la tenue de classe, de préparer leurs cours de corriger des devoirs, mais aussi tout simplement de se reposer. Un enseignant du premier degré utilise le mercredi en plus des soirs et des week-ends pour travailler.

Les conséquences de l'augmentation de l'amplitude de leurs horaires vont être lourdes sur certains et la fatigue des enseignants ne profite jamais aux élèves.

Plus les semaines passent plus le ministre révèle le contenu de ses projets moins il recueille d'avis favorables. Lors de la présentation de son projet de décret devant le Conseil Supérieur de l'éducation nationale, le ministre n'a recueilli que 5 voix favorables sur 72 (dont aucun syndicat enseignant et aucune association de parents) ! Des mairies qui avaient fait savoir qu'elles mettraient en place ce dispositif dès la rentrée 2013 affirment à présent qu'elles attendront d'y être contraintes en 2014.

Nous sollicitons donc votre soutien pour les actions que nous engagerons contre ces projets et le cas échéant votre intervention au niveau de notre commune pour demander une délibération permettant de ne pas appliquer ces projets à la rentrée 2013.

Abaissement du taux d'encadrement des activités périscolaires

Les masques tombent

Par communiqué de presse en date du 24 janvier, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA) a annoncé qu'il « *travaillait à un projet de décret en Conseil d'Etat visant à assouplir, sous certaines conditions, les taux d'encadrement réglementaires pour les activités périscolaires* ».

Alors qu'aujourd'hui un animateur ne peut pas encadrer plus de 10 enfants de moins de 6 ans, et plus de 14 enfants de plus de 6 ans, le projet de décret prévoit de porter ces chiffres respectivement à 14 et 18 enfants.

Cette modification vise à essayer de convaincre les maires de mettre en place la « réforme » des rythmes scolaires.

Pour le Cartel FO Jeunesse et Sports comme pour la FNEC FP-FO, les masques tombent.

Que n'a-t-on pas entendu au sujet de cette réforme, qu'elle visait le bien de l'enfant et son développement harmonieux... Et les pouvoirs publics qui tenaient ces discours n'hésitent pas un seul instant à augmenter les risques pour des centaines de milliers d'enfants en abaissant le taux d'encadrement des activités périscolaires !

Force Ouvrière le dit depuis que ce projet est connu. Il n'a rien à voir avec « le bien de l'enfant ». Il est uniquement motivé par la volonté du gouvernement de faire basculer une partie des obligations de l'Etat et des obligations de service de ses fonctionnaires vers les collectivités territoriales.

Si les conditions de sécurité sont bafouées, il en est de même des conditions de travail des personnels chargés d'encadrer les activités périscolaires, fonctionnaires et agents de l'Etat, fonctionnaires et agents territoriaux.

Une raison de plus pour que l'arrêté sur les rythmes scolaires soit retiré.

C'est la raison pour laquelle, avec l'exigence de retrait du projet de loi Peillon, que Force Ouvrière, avec la CGT, SUD, la FAEN et la CNT, appelle à la grève nationale d'avertissement le mardi 12 février.

Montreuil, le 30 janvier 2013